COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 FÉVRIER 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi vingt-quatre février à 20^H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire. La séance a lieu en public mais avec une jauge de 10 personnes maximum, conformément à la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 actant le retour des mesures dérogatoires pour les assemblées délibérantes dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19.

Secrétaire de séance : Bertrand MARCHERON.

Présents: Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Véronique TAVERNIER, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC, Nathalie LE DÉVÉHAT, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Jérôme MARQUET, Bertrand GUITTON, Aurélie de la MOTTE ROUGE, Bertrand MARCHERON, Anne-Sophie DESMOTS.

Excusés : Muriel HUBERT, Sylvain ROBERT (pouv. à Stéphane GUILLOU), Léonce GUIÉNO (pouv. à Delphine COËTMEUR), Nadia MEZIANI, Sébastien MOIZAN, Cannelle ROBIN, Caroline GAVARD.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du jeudi 20 janvier 2022.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

Les membres du Conseil Municipal ont débattu sur l'orientation budgétaire de la commune en tenant compte du contexte économique national et de la répercussion de la loi Finances 2021 sur les collectivités locales.

La tenue de ce débat répond à un double objectif :

- D'une part, il permet d'informer les élus sur la situation économique, budgétaire et financière de la collectivité et de procéder à une évaluation prospective en lien avec les perspectives économiques locales et nationales. Il permet, en outre, d'éclairer les élus sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement ainsi que préciser les engagements pluriannuels communaux.
- D'autre part, le débat participe à l'information des administrés et constitue à ce titre un exercice de transparence à destination de la population.

La stratégie et les orientations retenues dans le cadre de ce débat tiennent compte du contexte économique national et de la répercussion de la loi Finances 2021 sur les collectivités locales.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 dont le rapport et la délibération feront l'objet d'une publication.

TAUX D'IMPOSITION POUR 2022 - APPROBATION DES TAUX

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire et sur proposition de la commission Finances réunie le 31 janvier 2022, le Conseil Municipal décide de se prononcer sur les taux d'imposition communaux pour 2022, comme suit :

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 13,63 % - taux inchangé Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 35,94 % - augmentation de 3 % Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 41,31 % - taux inchangé

Une augmentation de 3 % s'applique sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties afin de maintenir les services et pour pouvoir continuer d'investir dans les années à venir.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions pour 2022 examinées par la Commission Finances le 31 janvier 2022 faisant suite aux demandes des associations.

Le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations, comme suit :

Associations sportives

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 17).

Bertrand MARCHERON ne prend pas part au vote, étant membre d'un bureau d'une association sportive montgermontaise.

Badminton	0,00€
Basket-ball	6 340,00 €
Cyclotourisme	490,00€
Football	4 070,00 €
Gymnastique Volontaire	780,00€
Gué d'Olivet (Gymnastique Sportive)	0,00€
Handball	1 840,00 €
Judo Montgermontais	700,00€
Tennis Club	3 000,00 €
Tennis de Table	1 100,00 €
Volley-ball	4 400,00 €
Office des Sports	1 500,00 €
TOTAL	24 220,00 €

Associations culturelles

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Gué d'Olivet	6 630,00 €
Anciens Combattants	460,00 €
Club des Bons Amis	1 260,00 €
Amicale du Personnel Communal	900,00€
Comité des Fêtes	830,00 €
Les P'tits Bouts	180,00 €
Montgermont Ensemble	110,00 €
L'Hair Haleur	350,00 €
Gospel Friends	290,00€
MontGermeMonte	472,00 €
Association de Sauvegarde du Patrimoine Bâti Montgermontais	50,00€
Danse Freedom 35	100,00 €
Trophée des Étoiles	0,00€
TOTAL	11 632,00 €

Scolaires et aux établissements spécialisés

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Scolaires	
A.E.P.E.C. (garderie école privée Notre Dame)	
Subvention par enfant montgermontais et par an	11,90 €
Délégué départemental de l'Éducation Nationale	60,00€
Les Ajoncs d'Or – IME Montfort/Meu	60,00€

Associations diverses

Actions pérennes	600,00 €
Restaurants du Cœur	150,00 €
Banque alimentaire	150,00 €
Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille CIDFF	150,00 €
Secours populaire français	150,00 €

Actions annuelles	800,00 €
Epicerie solidaire L'Escale à PACÉ (pour l'achat de matériel nécessaire au fonctionnement de l'épicerie sociale)	500,00€
Rêve de Clown Bretagne (enfants hospitalisés)	100,00 €
APF France Handicap	100,00 €
SOS Amitiés	100,00€
Réserve	3 000,00 €

CRÉDITS SCOLAIRES 2022 AUX ÉCOLES PUBLIQUES GÉRARD PHILIPE

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Suite aux propositions de participations pour 2022 examinées par la commission Finances réunie le 31 janvier 2022, le Conseil Municipal décide d'accorder aux écoles publiques les participations suivantes :

- ▶ 42,90 € par élève montgermontais, ou enfant du Voyage sur l'aire d'accueil de MONTGERMONT, pour l'acquisition de fournitures scolaires, soit 13 770,90 € ;
- ▶ 13,04 € par élève montgermontais, ou enfant du Voyage sur l'aire d'accueil de MONTGERMONT, pour l'acquisition de matériel pédagogique collectif d'enseignement, soit 4 185,84€.

CRÉDITS SCOLAIRES 2022 A L'ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Suite aux propositions de participations pour 2022 examinées par la commission Finances réunie le 31 janvier 2022, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'école Notre Dame la participation suivante :

42,90 € par élève montgermontais pour l'acquisition de fournitures scolaires, soit 4 590,30 €.

CONTRAT D'ASSOCIATION ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 18).

Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission Finances, réunie le 31 janvier 2022, de s'aligner sur le coût d'un élève des écoles Gérard Philipe, de classe maternelle ou élémentaire, soit une participation de 1 207,18 € par élève de maternelle et 207,16 € par élève de l'école élémentaire pour un montant total de 78 167,24 €.

RENNES MÉTROPOLE - DEMANDE DE PORTAGE FONCIER 38 RUE DE RENNES

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise en réserve de gestion communale avec Rennes Métropole pour l'acquisition de la propriété cadastrée AH 6, 38 rue de Rennes, d'une superficie de 1 218 m², au titre du portage foncier pour une durée de 5 ans.

SPLA TERRITOIRES PUBLICS - AUGMENTATION DU CAPITAL – MODIFICATION CORRÉLATIVE DES STATUTS

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Le Conseil Municipal:

- approuve l'augmentation de capital social de la SPLA "Territoires Publics", par l'émission de 2 856 actions nouvelles de 100 € chacune, pour le porter de 798 600 € à 1 084 200 € ;
- autorise le représentant de la commune, David MAURUGEON, à voter favorablement à l'assemblée générale extraordinaire sur les résolutions suivantes :
 - réserver la souscription de la totalité des actions nouvelles à raison de 1 904 actions à Rennes Métropole et 952 actions à la Ville de Rennes et supprime en conséquence le droit préférentiel de souscription;
 - donner pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation de cette augmentation de capital avant le 30 septembre 2022;
 - modifier en conséquence l'article 7 des statuts de la SPLA "Territoires Publics".

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

A la suite de la démission de Madame Muriel HUBERT de ses fonctions d'adjointe déléguée à l'Enfance – Jeunesse, le Conseil Municipal décide de modifier la composition de la commission des "Affaires scolaires" et de désigner les élus suivants :

- Bertrand GUITTON conseiller municipal délégué à l'Enfance
- Delphine COËTMEUR conseillère municipale déléguée à la Jeunesse
- Hervé LHERMITTE- adjoint délégué aux Ressources Humaines
- Aurélie de la MOTTE ROUGE
- Léonce GUIÉNO

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AUX CONSEILS DES ÉCOLES GÉRARD PHILIPE

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

A la suite de la démission de Muriel HUBERT de ses fonctions d'adjointe déléguée à l'Enfance – Jeunesse, le Conseil Municipal décide de désigner Bertrand GUITTON – Conseiller municipal délégué à l'Enfance pour représenter le Conseil Municipal aux conseils de l'école maternelle et de l'école élémentaire Gérard Philipe.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A L'ASSOCIATION DES FRANCAS D'ILLE-ET-VILAINE

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Le Conseil Municipal décide de désigner Delphine COËTMEUR, Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse, représentante de la commune au sein de l'association des Francas et de la mandater pour se porter candidate au Comité Directeur des Francas.

DÉBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Conformément à l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la Fonction Publique qui prévoit que "Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance", une présentation a été faite sur les enjeux, les objectifs et les moyens à déployer pour répondre à l'obligation de participation, suivie d'un débat du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a pris acte des modalités actuelles et à venir de la Protection Sociale Complémentaire des agents de la commune de MONTGERMONT.

MARCHÉ PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE : RÉNOVATION D'UNE ANCIENNE ÉCOLE, D'UNE ANCIENNE MAIRIE ET AMÉNAGEMENT DE LA COUR ATTENANTE – RUE PIERRE TEXIER : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation (remise aux normes PMR, électricité ...) de l'ancienne école, de l'ancienne mairie et aménagement de la cour attenante – rue Pierre Texier sous forme de procédure adaptée.

MARCHÉ DE FOURNITURE ET DE SERVICES : IMPRESSION ET LIVRAISON DES SUPPORTS DE COMMUNICATION : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour le marché de fourniture et de services pour l'impression et la livraison des supports de communication sous forme de procédure adaptée.

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

A la suite d'une erreur d'interprétation, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération n° 2021 – 81 – 03 du 09 décembre 2022 et de valider la proposition de la commission d'appel d'offre, comme suit :

	Lots	Entreprises retenues	Montant de l'offre retenue TTC
1	Dommages aux biens	SMACL	30 567,08 €/an
2	Responsabilité civile	SMACL	4 317,20 €/an
3	Flotte automobile et risques annexes	GROUPAMA	4 947,86 €/an
4	Protection juridique	Assurances PILLIOT	6 811,39 €/an
		TOTAL	46 643,53 €/an

Le marché global d'assurances de la commune de MONTGERMONT pour les quatre prochaines années s'élève à 186 574,12 € TTC.

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2021

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en date du 08 décembre 2006 et en application des dispositifs de l'article L. 2196-3 du Code de la Commande Publique, le Conseil Municipal prend acte de la nouvelle liste des marchés conclus en 2021 telle que définie ci-dessous suite à la délibération précédente.

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2021 Arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en date du 08 décembre 2006 pris en application du décret 2016 – 360 du 25 mars 2016 – article 107

Objet du marché	Lot	Attributaire	Montant
Restauration scolaire Préparation et fourniture de repas et de goûters		ARMONYS VANNES - 56	154 492 € HT à 167 112 € HT selon le nombre de repas servis soit 185 390,40 € TTC à 200 534,40 € TTC annuel pour une période d'un an renouvelable 3 fois une année (4 ans maximum)
Assurances	Lot 1 Dommages aux biens	SMACL	30 567,08 € TTC annuel pour une période de 4 années
	Lot 2 Responsabilité civile	SMACL	4 317,20 € TTC annuel pour une période de 4 années
	Lot 3 Flotte automobile et risques annexes	GROUPAMA	4 947,86 € TTC annuel pour une période de 4 années

Lot 4 Protection juridique

Assurances PILLIOT

6 811,39 € TTC annuel pour une période de 4 années

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES MÉDIATHEQUES DU RÉSEAU SYRENOR

(Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 18).

Le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement intérieur des médiathèques du réseau Syrenor 2022 et charge Monsieur le Maire de sa diffusion et de sa mise en œuvre.

INFORMATIONS

Crise sanitaire COVID-19 Élections présidentielles et législatives

Affiché le : 02 mars 2022

Retiré le :

MONTGERMONT, le 02 mars 2022

Le Maire, Laurent PRIZÉ

